

STATIONNEMENTS (Commercial et public)

Autorisation requise

Un certificat d'autorisation est exigé pour l'aménagement d'une aire de stationnement d'une propriété.

Règles générales

Préalablement au début de son occupation, tout usage doit disposer des allées d'accès, stationnements hors-rue et aires de chargement et de déchargement requis corforme à la réglementation. Cette exigence s'applique à tout changement d'usage et à tout agrandissement ou transformation d'un bâtiment principal ou d'usage principal existant.

Dans le cas d'un agrandissement d'un bâtiment principal ou d'un usage principal, cette exigence ne s'applique qu'à la portion du bâtiment principal ou de l'usage faisant l'objet de l'agrandissement.

Dans le cas du remplacement d'un usage ne bénéficiant pas des allées d'accès, stationnements hors-rue et aires de chargement et de déchargement conformes, cette exigence ne s'applique qu'aux exigences supplémentaires requises pour le nouvel usage.

Toute allée d'accès et stationnement hors-rue doit être situé sur le même terrain que l'usage qu'il dessert.

Dans le cas d'un nouveau bâtiment principal, tous les travaux relatifs aux allées d'accès, stationnements hors-rue et aires de chargement et de déchargement doivent être complétés au plus tard 24 mois suivant la délivrance du permis de construction.

Les espaces affectés aux allées d'accès et stationnements horsrue ont un <u>caractère obligatoire continu</u> et doivent être maintenus.

Localisation interdite

- sur un terrain vacant;
- à moins de 2 m d'une ligne avant de terrain

Pour plus de renseignements, communiquez avec l'arrondissement ou visitez le site de l'arrondissement http://ville.montreal.gc.ca/ibsg

Suivre les indications suivantes : onglet « Services aux citoyens », section : « Permis et règlementations », sous-section : « Permis et autorisations ».

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Règles particulières

L'aménagement d'une aire de stationnement est soumis à plusieurs autres règles et normes selon l'usage qu'elle dessert. C'est règles figurent au règlement de zonage, veuillez-vous y référer le cas échéant.

Présentation d'une demande

Toute demande d'autorisation d'aménagement doit être doit être effectuée au moyen d'un formulaire fourni par l'arrondissement.

Cette demande doit, en outre, comprendre :

- 1. un certificat de localisation;
- 2. un plan des aménagements extérieurs projetés et existants comprenant :
 - la localisation et les dimensions des cases de stationnement et des allées d'accès;
 - l'aménagement paysager projeté des espaces libres;
 - la localisation de tout obstacle, arbre, borne-fontaine, lignes de transmission, conduites de gaz etc.

Amendes

Quiconque contrevient au règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 200\$ à \$4000 \$

Cadre légal

Réglementation d'arrondissement :

- Règlement sur les permis et certificats (CA28 0011)
- Règlement de zonage (CA28 0023)

Tarification (sujet à révision annuelle)

• Pour connaître les coûts, consultez l'info-fiche sur les tarifs.

Division urbanisme, permis et inspections

406, montée de l'Église L'Île-Bizard, H9C 1G9

Renseignements généraux : Tél. : 311, Ext.Mtl. : 514 872-0311

Heures d'accueil :

Sur place du lundi au jeudi de 8 h à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 11 h 30

Pour obtenir un permis, il est préférable de **prendre un rendez-vous** en nous contactant au 514-620-6607

ou par courriel: ibsg.permisurbanisme@ville.montreal.qc.ca)

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h (un message peut être laissé dans la boîte vocale 24 h sur 24)

INFO-FICHE - Stationnements commerces V.2018.01.docx



L'Île-Bizard Sainte-Geneviève Montréal

406, montée de l'Église
L'Île-Bizard, H9C 1G9
Pour obtenir un permis, il est préférable prendre un rendez-vous
en nous contactant au 514-620-6607
ou par courriel: ibsg.permisurbanisme@ville.montreal.qc.ca

FORMULAIRE D'OUVERTURE DE DOSSIER PERMIS ET CERTIFICAT D'AUTORISATION

Espace réservé à l'administration				
No. de demande :				
Date de réception :				
Zone soumise à un PIIA	Oui Non			
Dárogation minouro	Oui 🗆 Non 🗆			

т	YPE DE DEMA	ANDE		TYPE DE BÂTIMENT
Construction, rénovation, agrandissement ou tra d'un bâtiment principal Installation / construction d'un bâtiment accesse détaché, remise, pavillon, serre domestique) Installation septique Captage des eaux Déplacement ou démolition d'une construction Terrasse		Ouvrage de s	nt de terrain ée ou hors terre stabilisation de rive	O Résidentiel O Commercial O Public O Agriculture O Conservation
	DÉTAILS RE	LATIFS AUX TE	RAVAUX	
Adresse des travaux	E ⁻		t	
Description sommaire des travaux projetés				
Valeur estimée des travaux avec les taxes (incluant tous les frais tels : plans, devis, fourniture, installation, aménagement du terrain) Excluant le coût du terrain \$\frac{1}{2}\$ Abattage d'arbres (à identifier avec un ruban) cour avant cour latérale cour arrière Branchements aqueduc et égouts Démolition et/ou reconstruction de trottoir ou de bordure Déplacement de lampadaire, borne-fontaine, parcomètre, signaux lumineux, etc Autres - Précisez :				
Date prévue du année mois jour Date prévue de année mois jour début des travaux				
IDENTIFICATION DU REQUÉR	ANT	IDENTIF	CATION DU PROPRIÉTAIRE	même que requérant
Nom		Nom		
Adresse		Adresse		
Ville Code		Ville	Code	
postal		Province	posta	
Telephone		Téléphone	05.00	
Courriel		Courriel		
PROCUR	ATION (si le re	equérant est diffé	rent du propriétaire)	
Je	soussign	é(e), propriétaire	de l'immeubles (s) visé(s) par l	a présente demande,
autorise à la présenter en mon nom.				
Propriétaire (signature manuscrite obligatoire) Date (année-mois-jour)				
IDENTIFICATION SUR LES EXÉCUTANTS DES TRAVAUX				
Entrepreneur même que requérant		-	ofessionnel Spécifier :	
Nom Adresse		Nom		
Province Code postal		Province	Code postal	
Téléphone Cellulaire		Téléphone	Cellulaire	
Courriel		Courriel		
DOCUMENTS À FOU	RNIR MINIMA	I FMFNT* POUE	R I 'OUVERTURE DU DOSSIE	
DOCUMENTS À FOURNIR MINIMALEMENT* POUR L'OUVERTURE DU DOSSIER Certificat de localisation et/ou projet de plan d'implantation, en version papier et numérique, préparé par un arpenteur-géomètre Plans projet relatifs à la construction ou aux travaux (élévations et aménagement) (Dessinés à l'échelle incluant tout renseignement nécessaire l'évaluation préliminaire du projet) * Il est possible, voir probable, que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés suite à l'analyse initiale du dossier.				
DÉCLARATION				
DECLARATION				
Je soussigné(e), déclare que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et autorise l'arrondissement à faire toutes les vérifications nécessaires relatives à ma demande.				
Requérant (signature manuscrite obligatoire)			Date (année-mo	is-jour)

* LA NATURE DES RENSEIGNEMENTS ET AUTRES DOCUMENTS QUI PEUVENT VOUS ÊTRE EXIGÉS LORS DE L'ÉTUDE FORMELLE DE VOTRE PROJET, SERA DÉTERMINÉE, NOTAMMENT, EN FONCTION DE LA NATURE DES TRAVAUX PROJETÉS, DE LEUR ENVERGURE ET DE LA LOCALISATION DE CEUX-CI.

Do	cuments à prévoir pour l'étude formelle de votre demande (Extraits règlement sur les permis et certificats CA28 0011)
	2 exemplaires, de tout plan, élévation et coupe dessinés à l'échelle et de tout renseignement nécessaire pour permettre de vérifier si le projet est conforme aux règlements d'urbanisme applicables être accompagnée, en 2 exemplaires, d'un certificat de localisation (à jour) 2 exemplaires, d'un plan des aménagements extérieurs comprenant :
	la localisation et les dimensions des cases de stationnement, des allées d'accès, des aires de chargement et de déchargement, du système de drainage des eaux pluviales et du système d'éclairage l'aménagement paysager projeté des espaces libres la localisation de tout obstacle, borne-fontaine, ligne de transmission électrique, téléphonique, de câblodistribution ou de conduites de gaz
	Un plan de localisation des composants du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées et de l'ouvrage de captage des eaux souterraines, le cas échéant
	Un relevé de tous les arbres de 10 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,4 m du sol, situés dans un périmètre de 3 m des travaux visés et identifiant ceux à abattre, le cas échéant La « fiche bâtiment / déclaration de conformité », dûment complétée et signée (dont la forme et le contenu sont déterminés par ordonnance du comité exécutif conformément à l'article 35 du présent règlement)
	Le paiement du montant fixé au règlement annuel sur les tarifs
Dod	cuments additionnels à prévoir en fonction du projet
Tra	vaux effectués dans un parc de maisons mobiles
	 une autorisation écrite du propriétaire du parc de maisons mobiles ou de son représentant permettant le projet visé et attestant que celui-ci est situé dans les limites de l'emplacement locatif désigné au bail; un plan montrant les limites du terrain ou de l'emplacement locatif.
Col	nstruction, l'installation ou modification d'une piscine
001	1° la localisation de tous les équipements accessoires à la piscine existants et projetés par rapport aux <u>lignes</u> du terrain, à la piscine et au bâtiment principal;
	2° la localisation et la hauteur de tous les sections de clôture existantes et projetées; 3° la localisation et la hauteur de tous les sections de clôture existantes et projetées;
Coi	nstruction ou modification d'un mur de soutènement
	1° une lettre justifiant les travaux projetés, le type de mur de soutènement proposé et la méthode de construction; 2° des photographies démontrant clairement les problèmes d'instabilité du sol ou d'espace restreint.
Tra	vaux effectués en zone inondable
- iiu	 un plan à l'échelle préparé par un arpenteur-géomètre et décrivant les limites de la ligne des hautes eaux, les cotes d'élévation du terrain, incluant au pourtour de l'implantation projetée, des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans et les limites des milieux humides; Plan d'un ingénieur démontrant la fondation et ses caractéristiques hydrofuges.
Col	nstruction ou modification d'un ouvrage de stabilisation de rive
001	
	1° un rapport d'un ingénieur spécialisé en mécanique des sols, accompagné de photographies, indiquant les causes de l'érosion du terrain, justifiant les travaux projetés et expliquant le choix de l'ouvrage;
	 2° un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre comprenant : a) l'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain; b) la localisation de l'ouvrage de stabilisation de rive; c) la ligne des hautes eaux et les limites de la rive et des zones de faible et de grand courant de la plaine inondable, le cas échéant;
	 des plans et devis par un spécialiste en la matière indiquant la méthode de stabilisation prévue, les matériaux utilisés et leur méthode d'assemblage et la végétation à planter et leurs techniques de plantation, ainsi que les parties qui devront être remblayées ou excavées; l'identification des équipements qui seront utilisés, des accès prévus pour la circulation de ces équipements, ainsi que le site de disposition des matériaux excédentaires.
0	
Col	nstruction, installation ou modification d'une enseigne
	1° un plan général d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble, le cas échéant;
	 un plan de localisation de l'enseigne par rapport aux lignes du terrain ou de localisation de l'enseigne sur le bâtiment; les détails d'ancrage de l'enseigne au sol ou au bâtiment;
	4° des échantillons des matériaux et des couleurs de l'enseigne;
	5° le texte ou sigle devant apparaître sur l'enseigne;
	6° les détails d'éclairage de l'enseigne, le cas échéant.
Coi	nstruction ou modification d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées
	1° le nombre de chambres à coucher de la résidence isolée ou, dans le cas d'un autre bâtiment, le débit total quotidien ;
	2° une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière (voir règl.
	CA28 0011 pour la description détaillée du document) 3° des plans à l'échelle montrant les détails de l'installation (voir règl. CA28 0011 pour la description détaillée du document)
	4° dans le cas où le rejet s'effectue dans un cours d'eau, le débit du cours d'eau et le taux de dilution de l'effluent dans le cours d'eau en période d'étiage, le
	réseau hydrographique auquel appartient le cours d'eau ainsi que l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent; 5° dans le cas où le rejet s'effectue dans un fossé, le réseau hydrographique auquel appartient le fossé ainsi que l'emplacement du point de rejet et du point
	d'échantillonnage de l'effluent.
Coı	nstruction ou modification d'un ouvrage de captage des eaux souterraines
	 un plan à l'échelle localisant l'ouvrage de captage projeté et montrant sa distance par rapport à tout système étanche et non étanche de traitement des eaux usées et par rapport aux parcelles en culture, le cas échéant; la capacité journalière de pompage recherchée;
	3° le nombre de personnes alimentées par l'ouvrage de captage;
	4° les éléments descriptifs de l'ouvrage de captage.
Tro	vaux de déblai ou de remblai
114	
	 un plan à l'échelle montrant la topographie avant les travaux, la topographie proposée et le niveau fini des rues adjacentes au terrain; la méthode de protection des arbres à préserver;
	3° la description des matériaux utilisés pour le remblai;
	4° dans le cas où le projet affecte plus d'un terrain, un plan directeur de déblai et remblai indiquant :
	 a) le niveau fini ou proposé des terrains limitrophes au territoire traité; b) le drainage des eaux de surface du terrain et son rattachement au réseau de drainage existant ou projeté.

Pour plus de renseignements, communiquez avec l'arrondissement ou visitez le site de l'arrondissement http://ville.montreal.qc.ca/ibsg

Suivre les indications suivantes : onglet Services aux citoyens, section > Permis et règlementations, sous-section > Règlements.

ou par courriel: ibsg.permisurbanisme@ville.montreal.qc.ca